



Association suisse des forestiers
Verband Schweizer Forstpersonal
Associazione dei forestali svizzeri

Assemblée des délégués de l'ASF, 19. Septembre 2008 Restaurant Enge à Morat Wil, canton de Fribourg

Durée: de 10 h.10 à 12h.30
Présence de: 69 membres et délégués et 11 invités

Ordre du jour

01. Allocution de bienvenue
02. Allocution de M. Rolf Manser, OFEV Chef section forêt
03. Élection des scrutateurs
04. Procès-verbal de l'AD 2007
05. Rapport annuel 2007/08
06. Concours de bûcheronnage et championnats du monde
07. Organisation du monde du travail et fond de formation
08. Comptes annuels/bilan 2007
09. Programme d'activités 2008/09
10. Informations aux membres
11. Budget 2009
12. Motions : Adaptation du nom de l'Association en français
13. Election - 1 membre pour le comité
14. Acceptation des statuts
15. AD 2009, M. Rolf Lüscher, Président ABPF
16. Divers

1. Allocution de bienvenue

Gottfried Bossi, Président, remercie très chaleureusement le comité Fribourgeois et de manière plus personnelle Heinz Bucher et Ralph Malzach pour l'excellente préparation de l'assemblée des délégués 2008.

G. Bossi salue plus particulièrement les invités dont Madame Christiane Feldmann, Présidente de la ville de Morat ; Monsieur Rolf Manser, Chef de la section forêt de l'OFEV ; Monsieur Walter Schwab, Inspecteur cantonal de forêts ; Monsieur Heinz Hartmann, SUVA ; Monsieur Pius Wiss, Président de l'ASEFOR ; ainsi que tous les membres d'honneur de l'ASF. Il excuse Monsieur le conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf qui regrette de ne pas pouvoir participer personnellement à notre assemblée.

Heinz Bucher, Président de la section Fribourgeoise de l'ASF salue à son tour les membres de l'ASF et remercie le comité pour le choix du canton de Fribourg et, plus particulièrement, de la ville de Morat pour l'assemblée des délégués 2008. Il souhaite à tous une intéressante et constructive assemblée ainsi qu'une agréable journée à Morat.

La Présidente de la Ville de Morat, Madame Christiane Feldmann, souhaite à son tour une cordiale bienvenue dans le district du lac et souligne l'importance de la diversité linguistique, 1/3 de romands pour 2/3 d'alémaniques, de la région. Cette diversité se ressent également du côté des religions où protestants et catholiques cohabitent de fort bonne manière, ceci malgré de fortes différences dans les jours fériés dont chacun peut profiter. Morat et sa région regroupent environ 10'000 habitants et bénéficient ainsi, non seulement d'un attrait touristique, mais également d'un attrait croissant dans le monde du travail et peut offrir différents lieux de vie adaptés aux besoins de chaque famille. Elle souligne également l'importance du service forestier pour les autorités communales et régionales, non seulement pour Morat mais pour l'ensemble du pays, service hautement professionnel et compétent comme conseiller et gérant du



Association suisse des forestiers
Verband Schweizer Forstpersonal
Associazione dei forestali svizzeri

patrimoine nature. Très sensible aux problèmes de sécurité et de santé au travail, Madame Feldmann termine son allocution en remerciant l'ensemble des membres de l'ASF pour leur engagement journalier au profit d'une économie forestière durable, efficiente et humaine.

Walter Schwab, inspecteur cantonal, tire un bref comparatif entre les remous actuels du monde économique, qui se caractérisent comme destructeurs de valeurs, et le monde forestier suisse qui peut lui arborer fièrement le titre de « préservateur de valeurs », voire même mieux encore en tant que « créateur de valeur ajoutée » dans des secteurs aussi différents, mais complémentaires, que l'économie, la nature et le social. Le terme gestion durable utilisé en foresterie depuis de nombreuses années n'est pas usurpé. Walter Schwab expose également son regret du refus du projet de nouvelle loi forestière. Il est d'avis que la non-entrée en matière est une erreur et qu'avec ceci nous avons fermé la porte à des changements nécessaires et d'importance. Dans les remerciements à M. Schwab, G. Bossi précise que l'ASF et ses membres ne sont pas contre des adaptations nécessaires et qu'ils ne sont pas opposés à la discussion, mais que les changements doivent être ciblés et tenir non seulement compte des aspects économiques à court terme mais également des principes de base de la gestion durable.

2. Allocution de M. Rolf Manser, OFEV Chef section forêt

Herr Rolf Manser salue respectueusement les personnes présentes et spécifie que le terme respect, allié au le mot saluer, n'est pas seulement une forme de politesse mais démontre aussi bel et bien la position de l'ASF auprès de la section Forêt de l'OFEV.

M. Manser revient lui aussi sur « la débâcle » encaissée par l'administration fédérale suite au rejet du projet de nouvelle loi forestière. L'OFEV en a pris note et a recherché les causes ayant pu engendrer cet état de fait. La première cause relève du fait que le projet n'était qu'une réflexion purement administrative (découlant du programme forestier suisse), sans gros appui politique et surtout sans soutien de la base de l'économie forestière, les triages forestiers. D'autres projets tels que la nouvelle péréquation financière ont fait perdre la vue d'ensemble à passablement de parlementaires et, pour terminer, différentes « idées » telles qu'un soutien plus important à l'économie du bois ou une élévation du budget de l'OFEV furent également éliminés. Tout ceci donna naissance à un projet de loi en perte d'équilibre et de substance.

La base de travail la plus importante est et reste le programme forestier suisse qui comporte passablement de vœux et de besoins des propriétaires forestiers. Le PFS, rédigé en 2004, subira une évaluation intermédiaire en 2009 et devra être complété par deux aspects manquant actuellement soit : l'augmentation de la demande de la matière bois et le changement climatique qui furent, à l'époque, complètement oubliés !

La « lutte » pour ou contre le projet de nouvelle loi a distancé les acteurs de la filière. L'OFEV le déplore et veut, pour contrer cet état de fait, instaurer une « plateforme » de discussion et d'échange réunissant toutes les organisations touchant au monde forestier afin de construire l'avenir sur une base commune. Pour l'instant, le département a enterré tout projet de révision. Nous devrions pouvoir compter sur un certain calme de 2 à 3 ans. La politique étant ce qu'elle est, à peine le projet de nouvelle loi fut-il enterré que les premières motions parlementaires étaient déjà présentées. Elles sont au nombre de trois. La première concerne l'octroi d'un label d'appellation contrôlée, la deuxième demande une amélioration de la desserte dans les régions alpines et la troisième veut une simplification de la péréquation financière.

La situation actuelle demande malgré tout de la part de l'OFEV certaines adaptations ; les prix des bois s'étant redressés, la demande de matière première est en très forte augmentation et nous devons dans la mesure du possible y répondre. Afin d'éviter certains abus, certaines directives devront être publiées (principes de base pour une sylviculture proche de la nature). Le développement de la surface forestière reste un thème d'actualité ; pas seulement en ce qui concerne son augmentation dans les régions alpines, mais aussi concernant la pression qu'elle subit dans les régions citadines (projet de construction dans les forêts de la bourgeoisie de Berne). Les problèmes climatiques et le manque de débouchés et de structures pouvant travailler les bois feuillus comptent également dans les problèmes prioritaires à résoudre.

Un plan d'action parallèle au projet bois 21 devrait permettre d'assurer la continuité de l'idée « bois 21 » et ainsi d'encourager à l'utilisation du bois.



Association suisse des forestiers
Verband Schweizer Forstpersonal
Associazione dei forestali svizzeri

Les programmes de soutien que la confédération veut conclure avec les cantons sont presque conclus avec l'ensemble des cantons.

Le développement climatique exige lui aussi certaines adaptations. L'OFEV veut, autant que possible, disposer d'informations sérieuses et fondées. Ces changements sont une évidence et nous devons, si possible, anticiper certains scénari afin d'assurer un futur à la foresterie suisse et à la forêt en tant qu'élément naturel. En parallèle à ceci, la Suisse doit envisager une politique de lutte contre les incendies de forêts, phénomènes négligeables à l'heure actuelle - mais qu'en sera-il à l'avenir ?

En rapport avec les changements climatiques, la confédération veut assurer une anticipation à la gérance des catastrophes naturelles. A cet effet, un nouveau catalogue de mesures va être publié dans les prochaines semaines.

Les résultats et interprétations du troisième inventaire national des forêts sont attendus avec impatience et seront communiqués le plus rapidement possible.

Un des derniers objectifs principaux de l'OFEV pour l'année à suivre est de participer au développement de la loi sur la gestion du territoire. Suite à l'intervention de l'OFEV, l'intégration de la forêt a été retirée du projet. Ceci permettra de mieux pouvoir adapter notre loi en intégrant les partenaires forestiers sans subir.

Pour terminer, M. Manser communique à l'assemblée la vision que l'OFEV a de l'ASF ! L'ASF est un partenaire incontournable pour la politique forestière du pays, pour l'économie forestière et bien entendu comme représentant des employés de la branche. L'ASF est un partenaire très important de l'OFEV, qui a un rôle de conseiller technique sur la possibilité de mise en place de certaines mesures, un rôle de conseiller stratégique devant apporter les visions et les attentes de la pratique et devant fonctionner comme représentant de l'économie forestière et des employés.

L'OFEV aimerait voir une plus grande collaboration avec l'ASFOR, avant tout dans le domaine de la formation professionnelle. Cette collaboration renforcerait encore plus la position des deux associations et l'influence des deux partenaires serait encore plus grande.

Un engagement encore plus grand est attendu auprès des deux conseils de fondation des centres de Lyss et de Maienfeld.

Pour terminer, M. Manser soumet le vœu que la problématique du vieillissement du personnel forestier soit sujette d'une plus grande attention et il se réjouit de pouvoir collaborer avec un partenaire de force comme l'ASF.

3. Election des scrutateurs

Sont élus Gisler Kurt, Jenni Hubert, Karli Adrian und Schneider Andy.

4. Procès-verbal de l'assemblée des délégués 2007

Le procès-verbal a été publié dans la presse spécialisée, Wald und Holz et La Forêt et peut être téléchargé sur le site Internet de l'association. Il a été envoyé aux présidents des sections cantonales. Le Président le soumet au vote, l'assemblée l'accepte à l'unanimité.



Association suisse des forestiers
Verband Schweizer Forstpersonal
Associazione dei forestali svizzeri

5. Rapport annuel du Président

Le rapport annuel a été envoyé à tous les membres, publié dans les deux revues forestières et sur Internet.

Introduction

Dans le dernier rapport annuel, sous le point „Loi forestière et initiative populaire“, on peut lire en fin de paragraphe :

« En tant qu'association suisse des forestiers, nous continuons de soutenir à part entière cette initiative. »
Chers collègues, notre engagement a porté ses fruits !

Nous soignons et exploitons les forêts ; à la demande des propriétaires, nous assurons un traitement professionnel de la forêt afin qu'elle produise du bois de qualité, assurant ainsi un futur solide à l'économie forestière suisse ; malgré toute l'émotion générée au sein de la branche forestière par le projet de nouvelle loi, la croissance de la forêt et la production de matière première ont continué.

Les travailleurs de l'ombre continuent par leur travail à œuvrer pour la postérité.

Continuons dans le futur à soigner nos arbres et nos forêts en gardant le même état d'esprit. Comme disait Willy Brandt „**La politique des petits pas permet d'avancer alors que les grandes théories...**“.

Chacun de nous, que ce soit en abattant un arbre, en chargeant des billes sur une machine ou en rédigeant un programme hebdomadaire derrière un bureau travaille dans le domaine des « petits pas ».

Que ce soit au cœur de la forêt, du triage ou de la population, les forestiers professionnels sont notre potentiel pour l'avenir. Les propriétaires publics et privés ainsi que la population en général ont une grande confiance en notre profession. Nous sommes les garants d'une gestion durable et efficace de la forêt, continuons à nous y employer à l'avenir.

Certains intérêts financiers et politiques pourraient venir influencer négativement l'espace de vie complexe que constitue la « forêt ».

Continuons à penser collectivement, les forestiers sont les maillons indispensables entre les différents groupes d'intérêts afin d'assurer le maintien de la biodiversité dans nos forêts. La postérité nous en sera reconnaissante !

Au niveau individuel, cela signifie :

► de manière générale, nous pouvons maintenir voire promouvoir la durabilité et une sylviculture proche de la nature même dans un contexte de marché du bois en croissance.

► Utilisons les nouveautés techniques au profit de forêts « naturelles », de notre santé et aussi du portefeuille des propriétaires forestiers.

► N'oublions pas, lors de nos activités, de tenir compte des autres valeurs fondamentales de la forêt que sont l'air, l'eau et la diversité des espèces.

Au niveau de l'association, cela signifie :

► Être attentif au développement de la politique forestière et agir en cas de besoin.

► Sensibiliser les responsables et décideurs de manière concrète afin d'assurer la gestion durable des forêts suisses.

Séances / réunions

Le comité s'est réuni à quatre reprises à Olten. La dernière séance a duré un jour entier. Les deux nouveaux membres du comité ont pris leurs fonctions au cours de la première séance.

Une séance de comité élargie a eu lieu le 7 décembre 07 à Lyss avec nos représentants au sein des différentes institutions auxquelles nous devons rendre des comptes.

Nous nous sommes également réunis en séance avec les représentants des sections cantonales sous forme de « conférence des présidents ». En outre, d'autres réunions officielles avec le EFS, le sous-groupe « championnats de bûcheronnage », la section « sylviculture proche de la nature » de l'OFEV, le comité « forêt/gibier » ont également eu lieu ainsi que des séances de coordination forestière.

Nous ne mentionnerons pas ici les rencontres ponctuelles avec les différentes institutions et groupes de travail, ce afin de ne pas alourdir ce rapport annuel.



Association suisse des forestiers
Verband Schweizer Forstpersonal
Associazione dei forestali svizzeri

Les affaires courantes

Rapport d'activité à l'OFEV

La présentation du rapport d'activité a eu lieu le 7 décembre 2007 à l'OFEV, à Berne.

La Confédération a été remerciée pour les moyens mis à notre disposition. Aucune modification notable n'est à signaler par rapport à l'année précédente. Les performances de notre association, compte tenu des impératifs au niveau personnel et financier, ont pour l'instant atteint leurs limites. Il est fréquent que nos représentants exécutent les mandats qui leur sont attribués durant leur temps libre.

Le rapport d'activité de cette année doit être déposé à l'OFEV d'ici au 13.11.08.

Un grand merci à tous ceux qui prennent en charge des mandats au nom de l'ASF.

Rencontre avec „Association forestière suisse“

La communication se fait de plus en plus par voie électronique. Thème le plus oppressant de la réunion de cette année : la résiliation de notre contrat avec « Wald und Holz » et « La Forêt ». Une réunion a eu lieu à ce sujet le 13 juin à Soleure avec l'EFS et l'ASEFOR. Aucun accord n'a été trouvé. Nous continuerons à nous occuper du dossier. Il est regrettable que cette affaire nous occupe tant et que de ce fait des points de discussion importants concernant l'économie forestière ne puissent pas être traités ouvertement et en partenariat avec l'EFS.

Je pense que les employeurs devraient parler plus souvent avec les employés de thèmes tels que le travail, l'organisation du travail et les buts à atteindre.

Nous devrions, face à l'extérieur, apparaître comme une unité !

OMTF = Organisation du monde du travail, groupe de coordination forestière

L'OMTF suit actuellement trois projets : le fond de formation, le plan d'études cadre pour les forestiers ES et l'attestation professionnelle de formation.

Grâce au retrait de l'opposition de l'association des propriétaires forestiers bernois, le dossier « Fond de formation » peut à nouveau évoluer. Différents cantons s'organisent, selon leurs possibilités, pour réaliser un tel fond. Des signes devraient être émis dès maintenant au niveau national. Le cas échéant, le problème du fond de formation migrera au niveau cantonal et la formation de nos membres et apprentis sera à nouveau empreinte de « cantonalisme ». Cela serait désavantageux pour la profession, tout particulièrement pour la profession de base. L'objectif est d'élaborer un règlement qui soit agréé par le BBT. Nous possédons deux représentants (MM François Fahrni et Dani Bürgi) au sein du groupe de travail « forestier ES ». Le but est de posséder un nouveau plan de formation cadre de « forestier » pour 2009.

Un vaste sondage concernant l'attestation de formation a été réalisé et beaucoup de membres de notre association ont pris position. Pour l'instant, aucune opinion claire n'en est encore ressortie. CODOC devrait publier prochainement les résultats.

Une note heureuse pour terminer : l'OFEV souhaite devenir membre de OMTF. Nous ne pouvons que saluer cette initiative et les féliciter.

CCT = Convention collective de travail

Une version abrégée des travaux réalisés en collaboration avec l'ASEFOR par un bureau d'avocats est à disposition. Ce document a été transmis à tous les présidents pour examen.

Une réunion a eu lieu en février en Suisse romande. Elle a regroupé des représentants des cantons du Valais et de Fribourg ainsi que 3 représentants de l'ASF. A cette occasion, un fil rouge a été rédigé en vue de faciliter la mise en place d'une CCT.

La mise en place d'une CCT dans la branche forestière ne sera pas simple. Il est d'ailleurs écrit à la fin du « fil rouge » : « préparez-vous dès maintenant à trois ans de travail et de négociations ».

Un chemin long et sinueux nous attend, mais le jeu en vaut la chandelle.



Association suisse des forestiers
Verband Schweizer Forstpersonal
Associazione dei forestali svizzeri

Loi forestière et initiative

Au niveau de l'ASF, le terme „initiative“ a pour l'instant été mis en veille. Par contre, nous sommes très attentifs à ce qui se passe sur la scène politique. Trois motions ont actuellement été déposées au parlement :

1. Desserte des forêts de montagne (E. von Siebenthal, BE.)
2. Plus grande liberté d'action en politique forestière en faveur des cantons (M. Binder, ZH)
3. Déclaration AOC pour les produits forestiers (L.Favre, NE)

J'encourage le personnel forestier à suivre de près l'évolution des choses dans les différentes régions et d'intervenir en cas de besoin.

Championnats de bûcheronnage

L'équipe nationale possède un nouveau chef d'équipe : Monsieur R. Malzach. Un film-vidéo des championnats a été tourné et déjà largement diffusé.

La promotion des jeunes a été très bien faite dans certains cantons. Le calendrier des championnats des associations cantonales et régionales doit être mieux planifié et coordonné avec celui des championnats suisses.

Une rencontre a eu lieu à Sursee avec « Suisse Compétence ». La première pierre en vue de l'organisation future de championnats du monde juniors y a d'ailleurs peut-être été posée.

L'ASF s'associe également à l'équipe nationale avec un soutien financier encore plus important.

Forêt et gibier

A l'avenir, on ne parlera plus du groupe de travail « Journées forêt-gibier » mais seulement « forêt gibier ». Deux réunions ont été consacrées à la collaboration entre les associations SFS, Chasse Suisse et ASF. Des points communs ont été discutés.

Un concept de soutien aux manifestations communales, régionales et de triage a été préparé et est actuellement en phase de finalisation. L'une des tâches du service forestier sera de soutenir les sociétés et associations de chasse actives dans tout le pays.

Campagne d'images

Les différentes entreprises forestières ont très bien participé à cette action. Les bâches se sont bien vendues ; elles ont été accrochées et montrées dans tout le pays. Cette action, proposant de nouvelles idées avec le même logo, devrait maintenant se poursuivre sur le long terme. Malheureusement, l'intérêt à collaborer n'est plus aussi grand chez toutes les organisations impliquées. Il serait fort dommage de laisser en plan le travail entrepris.

Championnats de ski

Le décès de Kurt Bleiker a endeuillé les championnats de ski de cette année. Plus de cent concurrents ont pu bénéficier, dans le cadre d'une excellente organisation par nos collègues thurgoviens, de pistes préparées à la perfection. La neige avait en outre été tout spécialement commandée pour l'occasion ! Nous adressons nos sincères remerciements au comité d'organisation.

Aide „Exigences de base pour une sylviculture proche de la nature“

Sous la direction de l'OFEV, un groupe de travail et une commission de rédaction ont rassemblé les paramètres les plus importants en faveur d'une sylviculture proche de la nature.

Il s'agit là des bases en matière de fertilisation, rajeunissement et mélange des essences et de celles relatives à l'espace de vie constitué par la forêt. Les indicateurs auxquels nous devons, en tant que forestiers, être particulièrement attentifs à l'avenir sont les suivants : substances nocives pour l'environnement, bilan des éléments nutritifs, desserte de détail, grandeur des coupes de réalisation, plantation, clé de répartition des espèces, part de feuillus / de résineux, « arbres biotopes », bois mort et phases de repos dans les zones sensibles.

Ces deux groupes se sont mis au travail avec beaucoup de conviction et espèrent pouvoir fournir aux praticiens un document facilement utilisable résumant les soins minimaux en faveur d'une sylviculture proche de la nature.



Association suisse des forestiers
Verband Schweizer Forstpersonal
Associazione dei forestali svizzeri

Sécurité au travail dans les forêts privées

Une réunion sur le thème de « la sécurité au travail dans les forêts privées » a eu lieu au CEFOR (Lyss) sous la direction de l'OFEV. J'y ai personnellement présenté la position de notre association à ce sujet. Les forestiers de triage et les chefs forestiers qui effectuent les martelages dans ces forêts devraient rendre les propriétaires fonciers plus attentifs aux dangers inhérents à une coupe de bois réalisée par un bûcheron inexpérimenté. Ils devraient encourager à impliquer dans la démarche les professionnels forestiers tels que les entrepreneurs et triages forestiers. Avoir suivi un cours accéléré de maniement de la tronçonneuse ne suffit pas à diminuer de manière significative le risque d'accident !

Divers

L'action T-Shirt se porte bien. Nos T-shirts habillent les collaborateurs de manière moderne en les aidant à rester en bonne santé.

L'élaboration du règlement de l'ASF, lors de la séance de comité du 31.01.08, a conduit à la modification de certains points.

La CFFP (EFAK) a mandaté l'HESA de Zollikofen pour mettre sur pied puis proposer une formation continue en gestion d'entreprise à l'attention des forestiers. Durée prévue pour la formation : environ 200 heures.

Dans le futur, une version de la formation à l'attention des conducteurs d'engins forestiers devrait aussi être proposée par le Centre forestier de formation de Lyss.

Le comité central de l'ASF devrait à l'avenir être mieux représenté dans les assemblées générales des différents cantons. Une liste des dates réservées devrait être établie à cet effet.

La semaine européenne de la forêt aura lieu du 20 au 24 octobre 2008. Un appel est lancé pour que, durant ces jours-là, quelque chose soit entrepris au niveau relations publiques en faveur de la forêt et en vue de sensibiliser l'opinion publique à la thématique.

L'ASF soutient financièrement l'action « Allumette » (Fr. 1'000.-). A ce jour, nous n'avons encore reçu ou vu aucun résultat de la part ce de groupe de travail.

Dans un avenir très proche, la protection du climat et le marché du bois-énergie nous donneront certainement des signaux positifs pour la gestion des forêts.

Conclusion

« La politique des petits pas permet d'avancer... » est le début d'une phrase figurant en 1^{ère} partie de mon rapport annuel. Chacun de vous, qu'il soit bûcheron, contremaître, conducteur de machine, chef d'entreprise ou forestier devrait et je dirais même a l'obligation, au sein de son domaine d'action, de s'engager en faveur d'une économie forestière durable.

La « forêt - ressource » fait de nouveau l'objet d'une demande importante et la « forêt – espace de vie » est redevenue financièrement intéressante. La « forêt - biotope » peut et doit être gérée par vous tous en fonction de critères durables, économiques et écologiques. Voici une tâche économique importante qu'il nous est donné de remplir pour la population de notre beau pays. Exécutons-la avec fierté et professionnalisme.

Pas une semaine ne se passe sans une prise de position, un rapport ou un téléphone à effectuer pour notre association. Mes collègues du comité font preuve de beaucoup de bonne volonté et ont eux aussi été fortement sollicités pour exécuter différentes tâches. Nous tous, au sein du comité, faisons un maximum d'efforts pour régler les problèmes qui nous sont soumis et représenter dignement nos membres.

Aidez-nous en vous engageant dans le domaine qui est le vôtre.

La plupart des forestiers souhaitent bien évidemment que leur entreprise soit dans les chiffres noirs, ce qui dépend dans une large mesure des gains émanant de la vente de bois. Les tâches relevant de la biodiversité constitueront aussi dans le futur un nouveau défi pour chaque entreprise. Ce sont-là les lueurs d'espoir en vue d'un proche avenir serein au sein de l'économie de la forêt et du bois.



Association suisse des forestiers
Verband Schweizer Forstpersonal
Associazione dei forestali svizzeri

Je vous remercie tous très cordialement pour votre collaboration au sein du comité. Je remercie aussi tous les membres de tous les cantons pour leur engagement en faveur de notre association et leur engagement futur en matière de relations publiques en faveur du bien-être de la forêt. Puisse celle-ci être telle que nous la souhaitons tous.

L'avenir est-il positif ?

Le rapport est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

06. Concours de bûcheronnage et championnats du monde

R. Malzach informe l'assemblée sur les 5 points les plus importants qui sont de son ressort.

Sponsor Pool. Le regroupement des sponsors principaux a été fait non seulement afin d'offrir un soutien aux concours régionaux et cantonaux mais également à la demande des sponsors. Les nombreuses demandes de soutien, arrivant par des canaux très divers, devenaient difficiles à gérer et démontraient un sponsoring marqué de trop d'amateurisme. Par conséquent, les sponsors principaux se sont unis et ont posé certains objectifs :

1. L'argent à disposition doit servir à soutenir les compétitions régionales, les championnats suisses et la participation d'une équipe nationale aux championnats du monde
2. Regroupement financier et matériel des sponsors et des organisateurs
3. Une personne est responsable du Sponsoring pour l'ensemble des concours de bûcheronnage
4. Meilleure coordination des concours et impact plus important des mesures de sponsoring
5. Répartition des concours sur l'ensemble de l'année
6. Présence plus forte des sponsors

Pour arriver à atteindre ces objectifs le Pool attend :

- a) Régionalisation des concours afin de réunir un nombre minimum de participants
- b) Les concours doivent se dérouler dans des lieux attractifs afin d'attirer un nombreux public
- c) Tous les concours doivent travailler avec le règlement international en vigueur
- d) Au minimum 4 à 5 disciplines doivent correspondre au règlement international en vigueur

En résumé, les sponsors attendent un peu plus de professionnalisme en retour de l'argent qu'ils engagent. A titre indicatif, pour les 4 ans à venir ce ne sont pas moins de Fr. 280'000.- qu'ils mettent à disposition.

Changement à la tête de l'équipe nationale. D. Kleger a œuvré de manière très intensive à la création de l'équipe nationale pendant de très nombreuses années. Il a mis sur pied une structure efficace et performante qui a permis de démontrer à un niveau international le professionnalisme des forestiers suisses. Ralph Malzach a été élu comme remplaçant de Daniel Kleger et assure depuis le début de cette année la fonction de « Teamleader ». L'ASF remercie très sincèrement D. Kleger pour son engagement sans pareil et sa passion.

Equipe nationale. Depuis les sélections du mois de mai, les membres de notre équipe nationale se sont entraînés intensivement. Ce ne sont pas moins de 20 jours d'entraînement et la participation à 4 concours en Allemagne qui ont permis d'affiner les techniques et d'éliminer les points faibles. L'équipe est ainsi très bien préparée pour les championnats du monde de cet automne, ce qui laisse présager de bons résultats.

Championnats du monde 2014. L'association internationale responsable de l'organisation des championnats du monde 2014 serait intéressée à ce que les championnats 2014 se déroulent en Suisse. Le thème a été discuté au sein du comité de l'ASF et au sein du Pool des Sponsors. Les deux parties sont d'avis que nous pouvons poser notre candidature afin de démontrer notre intérêt. Cette décision est une déclaration d'intention et n'est pas une décision définitive.

L'assemblée soutient l'initiative mais désire plus d'information pour une décision définitive.

Championnats Suisses 2011. Appel est lancé à l'assemblée afin de trouver un lieu attractif pour assurer le déroulement de l'épreuve de l'abattage.



Association suisse des forestiers
Verband Schweizer Forstpersonal
Associazione dei forestali svizzeri

07. Organisation du monde du travail et fond de formation

Les projets actuels de l'OmtF sont : le fond de formation, le programme cadre pour la formation des forestiers ES, la coopération avec les Omt cantonales et pour terminer la formation élémentaire avec attestation.

a) Programme cadre formation forestiers ES. La demande de financement déposée à l'OFFT a été acceptée et a permis la mise sur pied d'un groupe de travail. Ce groupe a déjà siégé à plusieurs reprises et les travaux en cours vont bon train. La coordination est assurée par l'OmtF. Le projet doit être terminé pour l'été 2009 car l'objectif est d'adapter la formation à partir de l'année 2010. Une mise en consultation sera faite dans le courant des mois de janvier-février 2009.

b) Formation élémentaire avec attestation. Un certain scepticisme plane toujours sur la nécessité d'offrir cette formation dans l'économie forestière. Une enquête a été menée auprès des responsables de la formation, des associations cantonales et auprès d'entreprises formatrices choisies. Les résultats démontrent qu'environ la moitié des participants sont favorables à la mise en place de cette formation. Parmi les opposants, le point le plus critiqué est celui du coût de mise en place, estimé à environ Fr. 150'000.00. Ce montant sera couvert dans sa plus grande partie par le biais de l'OFFT.

Une demande de mise en place devra être présentée auprès de l'OFFT, celle-ci sera présentée dès que l'OmtF aura pris une décision définitive. Ceci devra être fait tout prochainement car la formation élémentaire avec attestation devrait remplacer la formation minimale actuelle dès 2012.

c) Fond de formation. Ce dernier est en voie de réalisation et plus rien ne devrait venir empêcher sa mise en place. L'opposition bernoise a pu, après discussion, être levée à la satisfaction de tout le monde.

La seule instance devant encore se prononcer est le Conseil fédéral. Les chances d'une approbation sont très grandes et il sera ainsi possible de déclarer obligatoire le fond de formation dès janvier 2009.

D'ici la fin de cette année, l'OmtF doit encore mettre en place un règlement de mise en œuvre, un catalogue de prestations et constituer un secrétariat. En plus de ceci, une caisse d'encaissement sera mise en place au début 2009 et, parallèlement, une commission pour le fond de formation sera créée et composée de 2 représentants de l'ASEFOR, 2 représentants de l'EFS et 1 représentant de l'ASF. Dès que ceci sera en place, les déclarations d'intention pour inscription au fond de formation seront envoyées aux entreprises et aux triages.

08. Comptes annuels/bilan 2007

Les comptes 2007 ont été clôturés avec un bénéfice de Fr. 24'455.60 pour un budget total de Fr. 118'981.90.

Le total du bilan de l'ASF s'est élevé à Fr. 260'727.50, les actifs représentant la somme de Fr. 206'513.75.

Markus Tanner, réviseur, a approuvé les comptes et s'est assuré de la bonne tenue du secrétariat. Il demande à l'assemblée d'approuver les comptes et le bilan 2007. Fin décembre 2007, l'association comptait 1202 membres. M. Tanner remercie le comité pour le travail fourni et le chargé d'affaire pour la bonne tenue du secrétariat de l'ASF.

Les comptes et bilan sont soumis à discussion, la parole n'est pas demandée et ces derniers sont approuvés à l'unanimité par les votants.

09. Programme d'activités 2008/09

Conférence des présidents

Poursuite de la campagne marketing pour l'exploitation forestière en collaboration avec EFS et ASEFOR.

Mise en place définitive d'un nouveau canal d'information à l'attention de nos membres

Poursuite de la promotion pour la mise en place de CCT au niveau des cantons.

Mise en fonction du fond de formation

Prise de décision pour la mise en place de la formation élémentaire avec attestation

D'une manière plus générale

Poursuite de nos activités dans les groupes de travail : sylviculture proche de la nature, programme cadre pour la formation de forestier ES, sécurité et santé au travail (dans l'ensemble du monde forestier) et action forêt-gibier. De plus, nous voulons intervenir auprès de la SUVA afin d'être informés sur la manière dont est calculée la prime de base pour l'économie forestière.



Association suisse des forestiers
Verband Schweizer Forstpersonal
Associazione dei forestali svizzeri

Le nombre d'accidents ayant fortement baissé, ne serait-il pas juste de baisser la prime de base de l'assurance accidents professionnels ?

Une représentation plus importante du comité de l'ASF doit avoir lieu lors des assemblées générales des sections. A ce sujet, le comité désire disposer suffisamment vite des informations nécessaires afin de pouvoir réserver les dates concernées.

10. Informations aux membres

En date du 13 juin dernier, les parties prenantes se sont rencontrées avec l'objectif de trouver une solution convenable afin de pouvoir continuer de publier nos informations par le canal de « Wald und Holz » et de « La Forêt ». La position de l'ASEFOR, elle aussi soumise à une rupture de contrat posée par EFS, est claire et sans appel. Elle n'est pas du tout intéressée à reprendre une discussion unilatérale et renonce à toute parution contractuelle et payante dans les revues publiées par EFS.

Après une longue discussion EFS en vient enfin à la raison de la rupture : rien ne se donne, mais tout se paie !

La position de l'ASF fut clairement posée : l'ASF ne peut financièrement pas se permettre de payer pour paraître dans les revues EFS.

Ceci étant, le comité est en discussion avec d'autres partenaires envisageables afin de pouvoir garantir une information claire et nécessaire à ses membres. La voie du courrier électronique est également en évaluation. A ce sujet, le président distribue un questionnaire permettant un sondage d'opinion auprès des membres de l'ASF. Le comité va mettre en place un groupe de travail chargé d'évaluer les options et la décision finale sera prise par les présidents lors de leur conférence 2009.

11. Budget 2009

Le budget 2009 est présenté aux délégués. François Fahrni commente les postes les plus importants. Les prestations dépendant de la tenue du secrétariat représentent le montant de Fr. 53'300.- et les dédommagements pour le travail du comité sont budgetisés à Fr. 23'200.00. En rapport au bilan 2007, le poste des dépenses est augmenté d'environ Fr. 13'800.00. Les deux mesures primaires justifiant cette augmentation sont le fait que le comité veut reprendre le travail de représentation de l'ASF auprès des écoles professionnelles et augmenter sa participation aux assemblées générales des sections. Le budget 2009 prévoit des comptes équilibrés pour un montant de Fr. 108'800.-

F. Fahrni recommande à l'assemblée d'accepter le budget 2009.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

12. Motions : Adaptation du nom de l'Association en français

Les Présidents romands proposent par leur porte-parole, Claude-André Montandon, que l'appellation francophone de l'association soit complétée par le mot « personnel » et devienne à l'avenir association suisse du personnel forestier. La demande est mise au vote et acceptée à l'unanimité des membres présents.

13. Election : - 1 membre pour le comité

En remplacement d'Alexandre Allenspach, un représentant a été recherché en Suisse romande. Malheureusement, le nombre de bilingues étant restreint, il n'a pas été possible de trouver un romand bilingue et non surchargé pour reprendre le siège laissé libre par A. Allenspach. Un représentant a été trouvé en la personne de Peter Piller, garde forestier habitant le canton de Fribourg mais travaillant à Sangernboden dans le canton de Berne. Peter Piller, qui a travaillé plusieurs années en Suisse romande, pourra représenter les « latins » de notre association, ce aussi bien par la parole que par la mentalité. P. Piller est connu pour son sérieux, son engagement et sa motivation qui font de lui quelqu'un de très apprécié. Rolf Lüscher (Président bernois) recommande son élection.

Peter Piller est élu à l'unanimité des membres présents.



Association suisse des forestiers
Verband Schweizer Forstpersonal
Associazione dei forestali svizzeri

14. Acceptation des statuts

Depuis maintenant deux ans, notre association fonctionne avec des statuts provisoires. L'assemblée des délégués aurait dû voter sur leur acceptation lors de son assemblée 2006 au Locle. Ces statuts furent approuvés « provisoirement » (du fait du passage du statut de membre individuel au statut de membre collectif) en 2005 à l'assemblée de Seedorf. L'oubli de 2006 est à mettre sur le compte des changements « brusques » de l'été 2006 ! Durant l'année 2007 la majorité des cantons a pu prendre position et voter sur ces statuts. Il est maintenant urgent d'approuver définitivement les changements de 2005. Le Président soumet les statuts au vote des membres. Ils sont approuvés à l'unanimité.

15. AD 2009, M. Rolf Lüscher, Président ABPF

Le président bernois, Rolf Lüscher, présente en quelques mots l'assemblée 2009. Elle se déroulera sur deux jours à Lyss, les 11 et 12 septembre 2009. La fête devrait être belle car nous aurons la possibilité de fêter les 100 ans de la section bernoise, les 40 ans du centre forestier de formation et les 1000 ans de la commune de Lyss.

Lyss, le 31 octobre 2007

Le Président

Le chargé d'affaires

Gottfried Bossi

François Fahrni